

**SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 23 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Philippe HAZARD, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ETAIENT ABSENTES :

Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Pascale PARPEX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 11 décembre 2025

DÉLIBÉRATION : Espaces boisés - Convention avec l'Office National des Forêts pour l'entretien du sentier des Bruyères à Sèvres.

N°2025/053

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014/101 du 7 octobre 2014 approuvant une convention avec l'Office National des Forêts relative aux travaux de réhabilitation et d'entretien du sentier des Bruyères Sèvres, en forêt de Meudon,

Vu la délibération n° 2020/005 du 6 février 2020, approuvant la convention avec l'Office National des Forêts relative aux modalités d'entretien du sentier piétonnier des Bruyères,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 2 décembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité et de faciliter la circulation des piétons entre les quartiers dits "des Bruyères" et "Renan",

Considérant le projet de convention à conclure avec l'Office National des Forêts pour l'entretien du sentier des Bruyères pour la période 2025-2030,

Vu le budget communal,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve la convention relative à l'entretien du sentier des Bruyères à Sèvres, en forêt domaniale de Meudon, pour la période 2025-2030, dans les termes ci-annexés.

ARTICLE 2.

Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

ARTICLE 3.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal selon la nomenclature en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Grégoire de LA RONCIÈRE.



b. L. Naum .

Le Secrétaire de séance,
M. Arthur BEAUREPAIRE

